

le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDEEES 1113** Subvention (3.000 euros) à l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) pour l'organisation des rencontres Hand in Hand.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet en délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) pour l'organisation des rencontres Hand in Hand ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF), domiciliée 82 rue de l'Hôtel de Ville à Paris 4ème arrondissement (dossier n° 2014\_06068 ; n° Simpa : 18935).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée Rubrique 90-3, Chapitre 65, Article 6574, (VF55003) du Budget de Fonctionnement de la Ville de Paris 2014.